

Sommaire

- 1, Dossier sur le droit de grève au moment où le Président de la République prépare sa remise en cause, par Alain Dalançon
- 2, Témoignage de Guy Odent, secrétaire général adjoint du SNESup en 1968 sur le déroulement du 3 mai 1968
- 3, Mai 1968 à travers les bulletins des courants de pensée (U&A, éé, Émancipation)
4. L'Assemblée générale du CODHOS et le colloque sur les archives autour de mai 68.
5. Biographie d'André DUBUS, décédé fin juin.

L'IRHSES, fin juin 2008, est forte de 134 adhérents : 31 S2, 19 S3, 1 SD de la FSU, le SNEP, L'institut « EPS et société », l'Institut de la FSU et 80 adhérents individuels.

C'est un début à faire fructifier. Nous invitons chaque adhérent à proposer autour de lui de rejoindre l'IRHSES. Pour cela il est possible de reproduire et de distribuer sans modération notre bulletin mensuel « Points de repères-Info ».

Si vous avez besoin, pour distribuer (et faire connaître l'IRHSES) d'exemplaire de notre n° 30 sur Mai-juin 1968, n'hésitez pas à en faire la demande (par courrier, téléphone ou courriel).

Droit de grève : Remise en cause d'une liberté fondamentale



Il est bon de faire quelques rappels historiques pour apprécier la portée du projet du président de la République, Nicolas Sarkozy, d'imposer par la loi un service minimum dans les établissements scolaires les jours de grève et la déclaration individuelle des grévistes 48 h à l'avance. L'objet de cet article n'est pas d'analyser tous les problèmes liés à la grève mais d'expliquer comment le projet présidentiel s'inscrit dans un processus de grignotage d'un droit fondamental que les fonctionnaires mirent beaucoup de temps à obtenir.

Si le délit de « coalition » (la grève), instauré par la loi Le Chapelier en 1791, fut abrogé pour les ouvriers à partir de 1864 (loi Ollivier) - tout en demeurant un motif de licenciement - et si la loi Waldek-Rousseau de 1884 leur donna le droit d'organiser des syndicats professionnels, les fonctionnaires durent attendre environ trois quarts de siècle pour que ces deux droits intimement liés leur soient reconnus. Certes depuis 1924, les syndicats étaient tolérés dans la Fonction publique mais le droit de grève était strictement exclu de cette tolérance, dans la mesure où les fonctionnaires, étant au service de l'Etat et de l'intérêt général, on ne saurait tolérer une interruption du service public au détriment des enfants et l'utilisation d'un moyen de lutte économique, facteur de désordre^[1] ; le seul recours des fonctionnaires ne pouvait être que le dépositaire de la souveraineté nationale, à savoir la représentation nationale du Parlement. Le régime de Vichy ne prit donc pas une mesure révolutionnaire en interdisant aux fonctionnaires la grève et tout syndicat, qui n'avait aucune existence légale.

Les forces de la Résistance unies pour la Libération et la Reconstruction dans le cadre du Programme du CNR mirent un terme à ces interdictions. Le préambule de la Constitution adoptée en 1946 (qui subsiste dans la constitution actuelle) et le Statut général de la Fonction Publique voté dans la foulée accordèrent aux fonctionnaires le droit syndical et le droit de grève dans leur plénitude.

La grève ne fit donc pas partie pendant longtemps des outils du combat syndical chez les fonctionnaires, notamment les enseignants, même si quelques essais eurent lieu dans les années 1930 pour protester contre le politique déflationniste (réduction drastique de postes et diminution des traitements).

[1] Voir l'explication du ministre de l'Intérieur Camille Chautemps lors du débat à la Chambre du 26 février 1925 et la circulaire du ministre de l'Instruction publique Anatole de Monzie du 23 août 1933.

Au demeurant, la grève qui avait été l'expression fondamentale des luttes de la classe ouvrière, participant de l'identité du mouvement ouvrier[2], ne dispose pas des mêmes effets de pression dans le secteur privé et la Fonction publique. Dans ce cas en effet, elle ne porte pas atteinte à la plus value capitaliste et ne fait pas perdre d'argent à l'Etat-patron. Elle lui en fait même gagner puisque toute « absence de service fait », notamment en cas de « cessation concertée du travail » est sanctionnée par une retenue de traitement. La grève est donc un moyen de manifester une forte protestation et des revendications, grâce à son pouvoir d'interpellation du Gouvernement, des partis et de l'opinion. Elle est un moyen de renforcer le rapport de force pour négocier avec les pouvoirs publics.

Alors que durant les Trente Glorieuses, les fonctionnaires - les enseignants en particulier - faisaient un usage modéré de la grève, on assista à son développement à partir des années 1960 et surtout après 1968 qui connut le plus long et puissant mouvement de toute l'histoire du syndicalisme enseignant. La multiplication des grèves s'intensifia d'ailleurs chez les fonctionnaires dans tous les pays développés, en raison de l'interaction du droit à l'organisation, de la négociation collective et de la possibilité légale du recours à la grève. On a pu parler du « 3^e âge de la grève », celui de son institutionnalisation[3].

[2] Guy Groux et Jean-Marie Pernot : *La grève*, 2008

[3] Stéphane Sirot : *La grève en France. Une histoire sociale (XIXe-XXe)*, 2002.

Préavis, interdictions et retenues de salaire

Pour s'opposer à ce mouvement, les gouvernements de la V^e République, tout en protestant de leur volonté de ne pas porter atteinte à un droit inscrit dans la Constitution mais devant s'exercer « dans le cadre des lois qui le réglementent » (art.7 du préambule), prirent des dispositions visant à en restreindre et en contrôler l'usage[4].

Ainsi la loi du 31 juillet 1963 institua pour « cessation concertée du travail », décidée uniquement par une organisation syndicale représentative, l'obligation du préavis de 5 jours francs précisant le lieu, la durée de la grève et ses motifs (uniquement d'ordre professionnel), l'interdiction des grèves « tournantes » et la retenue minimum de rémunération afférente à une journée (traitement plus compléments autres que suppléments familiaux). Le décret du 6 juillet 1962 précisait en effet une règle de comptabilité publique, selon laquelle chaque mois est décompté 30 jours et que par conséquent le douzième de l'allocation annuelle se divise par trentième. Cette règle du 30^e indivisible interdisait dès lors le recours à une grève de durée inférieure à 24 h.

Le SNES n'accepta jamais cette disposition. L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 permit de modifier la règle : la loi du 19 octobre 1982, alors qu'Anicet Le Pors était ministre de la Fonction publique, introduisit un rapport entre la durée de l'arrêt de travail et la retenue sur la rémunération : pour une grève d'une heure ou moins : 1/160^e, pour une grève de plus d'une heure et de moins d'une demi-journée : 1/50^e, pour une journée : 1/30^e. Mais le retour au pouvoir de la droite, lors de la première cohabitation, aboutit au retour à la règle de la loi de 1963 (loi du 30 juillet 1987, dite amendement Lamassoure).

Pour éviter la retenue de salaire, tout en maintenant la protestation, la grève « administrative » (rétention des

notes, refus de participer à certaines réunions...) parut être une solution. Quand elle se développa à l'initiative du SNES, au second trimestre 1965, le ministre Fouchet menaça les personnels de leur retirer autant de trentièmes que de jours de retard dans la transmission de leurs notes, donnant ainsi une interprétation large de la notion « d'absence de service fait », ce qui eut un effet très démobilisateur. La loi du 22 juillet 1977 précisa d'ailleurs qu'il y a absence de service fait, également en cas d'exécution incomplète du service.

Pour dissuader les personnels de s'engager dans des grèves longues, notamment reconductibles, dès la fin des années 1970, sous la présidence de Giscard d'Estaing, un arrêt du Conseil d'Etat (arrêt Omont du 7 juillet 1978) spécifia qu'« en cas d'absence de service fait pendant plusieurs jours consécutifs, le décompte des retenues à opérer sur le traitement mensuel d'un agent public s'élève à autant de trentièmes qu'il y a de journées comprises du premier jour inclus au dernier jour inclus où cette absence de service fait a été constatée, même si, durant certaines de ces journées, cet agent n'avait, pour quelque cause que ce soit, aucun service à accomplir ». Il en découlait qu'un agent se mettant en grève le vendredi et reprenant son service le mardi devait se voir retirer quatre trentièmes. La disposition, longtemps non utilisée, le fut lors du mouvement de grève de 2003 (circulaire du 30 juillet 2003).

Le SNES s'opposa constamment à l'ensemble de ces dispositions restrictives. Il donna toujours la consigne de refuser de répondre à tout questionnaire individuel visant à établir une liste de grévistes. C'est à l'administration que revient la responsabilité de constater l'absence de service fait. Les non-grévistes, absents le jour de la grève, doivent en revanche faire la preuve qu'ils étaient en absence réglementaire ou qu'ils ont rempli leurs obligations de service.

En voulant obliger les personnels à se déclarer individuellement grévistes deux jours avant, Nicolas Sarkozy va beaucoup plus loin qu'aucun autre gouvernement. Il soulève une question fondamentale de principe : peut-on imaginer soumettre l'exercice d'un droit garanti par la Constitution à son intention de l'utiliser dans les 48 heures ? Dans la pratique, une telle mesure recèlerait pour tous les fonctionnaires un ensemble de menaces inacceptables : intimidation pour dissuader les personnels de passer à l'acte, existence de listes de grévistes potentiels puis de grévistes non déclarés à l'avance pouvant être utilisées à des fins diverses : rappelons que le gouvernement de Daladier établit des listes de grévistes le 30 novembre 1938 qu'il utilisa pour procéder à une ensemble de sanctions et qui servirent ensuite au Régime de Vichy pour procéder à une véritable épuration du corps enseignant. Une telle remarque ne relève pas du « cri au loup ». Quand on entre sur le terrain de la loi, toutes les hypothèses sur les risques de son utilisation doivent être envisagées.

En tout cas, il est clair que le projet présidentiel vise à dissuader la fraction des personnels qui hésite souvent jusqu'au dernier moment avant de se décider à s'engager. En affaiblissant ainsi le mouvement, le pouvoir pourrait s'en prendre plus facilement aux militants. En outre, une telle disposition conduirait à interdire toute reconduction d'un mouvement de grève, par définition non décidé à l'avance.

Grévistes et usagers

En interrompant le service public, la grève risque l'impopularité que les gouvernements sont constamment tentés d'exploiter. Les syndicats d'enseignants en ont toujours été bien conscients, d'où l'importance de l'explication des motifs de la grève auprès des élèves, de leurs parents et de l'opinion en général.

Le SNES a donc, dès les années 1960, mis l'accent sur la liaison avec les organisations de parents d'élèves, notamment la FCPE, afin qu'elle appelle de son côté à la « grève scolaire », sur les campagnes en direction de l'opinion publique et plus tard les relations avec les organisations lycéennes. Il s'est toujours opposé à la grève des examens, notamment en mai-juin 1968, où il a proposé une organisation du baccalauréat, afin que les élèves ne perdent pas le bénéfice du travail d'une année scolaire. Il a toujours donné la consigne d'assurer les surveillances et les jurys d'examens ou concours, lorsqu'ils coïncidaient avec une ou des journées de grève.

Le SNES a également appelé à mettre en place dans les établissements, en accord avec les autres syndicats, un comité syndical de grève pour faire connaître à l'extérieur les motivations du mouvement, demander au chef

[4] L'état actuel des interdictions et limitations

Le droit de grève est reconnu aux agents publics (fonctionnaires et agents non titulaires) sauf pour ceux qui relèvent des secteurs suivants :

- police,
- administration pénitentiaire,
- transmissions du ministère de l'Intérieur,
- magistrature,
- militaires.

Un service minimum est exigé pour d'autres catégories : agents de la navigation aérienne, agents des hôpitaux, par exemple.

De même, certains agents peuvent être tenus de rester à leur poste en fonction de responsabilités particulières (notamment certains personnels d'encadrement supérieur ou participant directement à l'action gouvernementale).

Enfin, certains personnels peuvent être réquisitionnés en cas de grève portant une atteinte grave à la continuité du service public ou aux besoins de la population.

Toutefois, la réquisition doit être motivée et peut faire l'objet d'un recours devant le juge administratif.

Certaines formes de grève sont interdites :

- "grève du zèle", consistant à rendre impossible l'exécution du service,
- grèves "perlées" ou tournantes, visant à désorganiser l'activité du service,
- grève à caractère purement politique.

d'établissement de prévenir les usagers de la grève et de ses conséquences, veiller à l'application des consignes de sécurité, s'assurer qu'aucune « réquisition » ou intimidation de personnels n'était opérée et que les tâches indispensables étaient assurées par des non-grévistes. A noter que, dans le premier degré, les personnels préviennent eux-mêmes à l'avance les parents d'un mouvement de grève afin de leur permettre de s'organiser et que dans le second degré, ils informent le plus souvent les élèves.

Le projet de Nicolas Sarkozy constitue donc un cran supplémentaire décisif dans le dispositif restrictif de l'exercice d'un droit chèrement acquis par les travailleurs. Il s'agit d'un projet réactionnaire au plein sens du terme dont l'argumentaire plonge ses racines dans un passé révolu et dont le fardage - répondre aux soucis des familles modestes - ne doit pas faire illusion. Au nom de la continuité du service public et de l'intérêt général, les droits des fonctionnaires connaîtraient un véritable bond en arrière. Cette remise en cause est tout à fait cohérente avec les projets de démantèlement de la Fonction publique d'Etat, des services publics et des statuts des personnels.

Alain Dalançon

Il est généralement admis que les conditions de l'évacuation par la police le 3 mai des étudiants réunis en meeting dans la cour de la Sorbonne sont l'élément déclencheur des événements de Mai. En première ligne, Guy Odent secrétaire général adjoint du SNESup en 1968 livre son témoignage.

Le 3 mai 1968 j'étais secrétaire général adjoint du SNESup avec EM Laperousaz, je représentais la minorité de la commission administrative (Ca) et du bureau national. Cette minorité était issue de la liste qui s'était présentée en opposition à celle conduite par Alain Geismar lors du dernier congrès du syndicat. A la direction nationale, j'étais particulièrement chargé des problèmes des carrières, des problèmes budgétaires de l'enseignement supérieur et de l'animation de la région Ile de France.

La région parisienne avait vu le nombre d'étudiants augmenter considérablement dans les années précédentes et les facultés (et non les universités qui n'existaient pas) éclataient dans leurs locaux trop petits, surchargés et complètement inadaptés, et cela malgré l'ouverture récente de la faculté des lettres de Nanterre (dont le SNESup avait été l'un des initiateurs) et l'installation de la faculté des sciences d'Orsay. En mars, nous avons organisé une manifestation entre la Halle aux vins, en construction, et la Sorbonne pour réclamer de nouveaux locaux et en particulier l'accélération des constructions de la Halle aux vins, avec le respect pour les entreprises chargées de cette construction des droits sociaux et des conditions de travail des travailleurs de ces entreprises, la dévolution immédiate à l'enseignement supérieur de locaux laissés vacants comme ceux de l'OTAN à Dauphine et ceux de la caserne de Clignancourt, la construction de nouvelles facultés à Villetaneuse, Créteil, Satory et l'extension de l'ENS de Saint-Cloud et de l'Ecole des Langues Orientales vivantes dans le quartier des Halles.

Au point de vue professionnel, j'étais maître-assistant et je travaillais au « Laboratoire de chimie minérale de la Sorbonne » dont les locaux se situaient au rez-de-chaussée, le long de la rue Victor Cousin. A cette époque, je rédigeais mon second sujet de thèse, tout en ayant entrepris de nouveaux travaux expérimentaux complètement indépendants de ceux de ma thèse...

Donc, le 3 mai à midi, je quitte mon laboratoire, et, comme chaque jour, je passe voir ce qui se passe dans la cour de la Sorbonne, ceci afin de me procurer les tracts du

jour édités par les différents mouvements et mouvances étudiantes, voire par des organisations politiques diverses et variées. Depuis quelque temps l'effervescence était très visible dans la cour. Cela était la conséquence d'une part de la situation générale (lutte contre la guerre du Vietnam...), d'autre part de la situation particulière au sein de la faculté des lettres (conditions d'enseignement délabrées et épouvantables), « réforme Fouchet » faisant perdre une année d'études pour obtenir la licence pour les étudiants en cours d'étude, alors que des équivalences avaient été prévues pour les scientifiques, problèmes des cités universitaires). De plus, la veille, le 2 à l'aube, le feu avait été mis aux locaux de la FGEL (Fédération générale des étudiants en lettres) par des éléments « d'Occident ». Et bien, ce mardi là, la cour est calme, aucun tract n'est distribué, la petite table d'écolier à l'entrée de la cour, si souvent recouverte de nombreux papiers est nette. Je me rends alors au siège du SNESup, rue Monsieur Le Prince. Je remets à la secrétaire une lettre urgente au Directeur

général de l'enseignement supérieur, Olmer. Lettre concernant la situation des assistants et en particulier qui protestait contre une circulaire toute récente sur leurs obligations de service. Je retourne à mon laboratoire où je déjeune. Vers 13h 40, je retourne au siège du SNESup pour relire et signer la lettre au directeur général : dans la rue, rien de particulier à signaler. Je retourne à la Sorbonne, il est à peine 14 heures, et, stupéfaction ! La Sorbonne est entourée de policiers en tenue bleu marine, casqués et avec fusil à l'épaule, un par

mètre environ ! Que se passe-t-il ? Je rentre à mon laboratoire et j'appelle, avec le seul téléphone commun, le SNESup. Je décris la situation à la secrétaire et lui demande d'en prévenir Alain Geismar qui se trouve à Nanterre où il doit animer une assemblée générale des enseignants convoquée par la section du SNESup¹. Je lui indique que je me rends dans la cour de la Sorbonne, que je m'occupe de la situation. Je me rends donc à nouveau dans la cour de la Sorbonne ; sur le court chemin, je rencontre plusieurs camarades de la faculté des lettres qui viennent assurer leur enseignement, dont Guy Bois qui est



¹ Cf Alain GEISMAR, Mon Mai 1968, Perrin, 2008

secrétaire de la section SNESup. Ils me demandent ce qui se passe, je ne peux leur répondre, sinon qu'un meeting étudiant est prévu et que nous nous retrouverons à 17 heures à la réunion de la section Sorbonne-Lettres prévue depuis plusieurs jours. La plupart arrive du métro Luxembourg et aucun ne mentionne de rassemblement « d'Ordre nouveau » place Edmond Rostand, prétexte qui sera avancé plus tard pour justifier la présence et l'intervention de la police.

La cour de la Sorbonne est assez remplie, mais bien calme. A son entrée, la petite table d'écolier a été cassée à l'aide d'une hachette qui gît par terre avec les morceaux de bois. Guy Bois et E. M. Laperousaz restent avec moi dans la cour où se trouvent quelques autres enseignants et deux ou trois personnels de l'administration dont notre camarade Goulain, responsable local du SNAU-FEN. Au bout d'un moment le « meeting étudiant » comme l'appelle les divers auteurs sur mai 68, commence. Nous sommes installés près de la statue de Pasteur. Je prends la parole au cours du meeting. J'indique aux étudiants que Geismar est à Nanterre pour discuter avec les enseignants, demander la réouverture de la faculté, la mise en place d'un forum de discussion avec les étudiants et demander une audience au doyen Grappin. J'indique que nous réprouvons la décision de faire comparaître le 6 mai huit étudiants nanterrois devant le conseil de l'Université (conseil de discipline) et que nous demandons à des professeurs de Nanterre de les accompagner pour les défendre. Je les informe que notre section syndicale doit se réunir à 17 heures et que nous déciderons des actions à entreprendre face à la situation universitaire et en particulier pour la faculté des lettres.

Après, avec Guy Bois, nous décidons de demander une audience au recteur, avec l'appui du Doyen de la faculté des lettres (syndiqué au SNESup) et du secrétaire général de la faculté. Cette démarche est appuyée par notre camarade Goulain. Le recteur est absent, mais son secrétaire général Bartoli est d'accord pour nous recevoir.

Nous prévenons nos camarades et Guy Bois et moi-même montons donc au rectorat. Monsieur Bartoli nous reçoit de suite. Nous lui demandons le retrait de la police autour de la Sorbonne, sa présence étant ressentie par les étudiants, les enseignants et les personnels comme une provocation et contraire aux franchises universitaires. Nous indiquons que le calme règne dans la cour de la Sorbonne et dans les accès à la bibliothèque. Monsieur Bartoli nous écoute, il nous prie de nous lever et de nous approcher des fenêtres donnant sur la rue des Ecoles et nous dit : « il est trop tard, nous ne pouvons rien faire, regardez dans la rue ». Nous voyons des policiers en tenue kaki, casqués, armés et tenant des boucliers. « Au revoir, Messieurs, allez retrouvez vos amis et expliquez leur la situation ». En septembre 1968, je rencontrais à nouveau Monsieur Bartoli au cours d'une audience. A la fin il me dit : « En mai c'est vous qui aviez raison, mais ce n'était pas nous qui avions pris l'initiative d'appeler la police, cela venait d'en haut ».

Depuis il m'a été indiqué que Monsieur Bartoli était intervenu auprès du recteur pour qu'il ne soit pas fait appel à la police car le calme régnait dans la Sorbonne, y compris dans la cour, que les étudiants ne cassaient rien.

Par le long couloir qui relie l'entrée de la rue des écoles à la cour de la Sorbonne nous allons retrouver nos camarades. Presque immédiatement l'évacuation de la cour commence, toujours dans un très grand calme. Enseignants et personnels nous nous regroupons près des portes d'entrée à la bibliothèque et aux amphithéâtres. Je demande à E. M. Laperousaz qui est secrétaire de la 5^{ème} section de l'EPHE et qui dispose d'un téléphone, d'aller prévenir le SNESup de ce qui se passe et de ce que nous avons fait. Et puis d'appeler d'une part, le S3 du SNES (la section académique) et d'autre part, l'union de la CGT, organisations avec qui j'ai des contacts assez suivis étant données mes responsabilités sur la région parisienne, de leur décrire la situation et de leur demander d'intervenir dans la mesure de leurs possibilités.

Au bout d'un moment, deux enseignants décident de demander d'être embarqués avec les étudiants, un gradé les prie de retourner dans notre groupe, on ne mélange pas les genres ! Par contre, un peu plus tard deux policiers en civil s'approchent de moi et me demandent mes papiers, je leur montre ma carte de fonctionnaire : « Excusez-nous, nous croyons que vous étiez étudiant ».

Au bout d'un certain moment nous entendons des cris provenant de l'intérieur. Que se passe-t-il ? Nous ne le saurons que plus tard.

La cour de la Sorbonne étant évacuée, Guy Bois et moi-même invitons les enseignants présents à se réunir pour discuter de la situation. Un de nos camarades qui enseigne dans un amphithéâtre situé dans le péristyle de la bibliothèque possède les clefs permettant d'accéder à l'amphithéâtre, nous décidons d'y tenir notre réunion. Entre temps Laperousaz a de nouveau téléphoné au SNESup, une réunion de secrétariat est prévue à 19 heures. Tout le monde est stupéfait par ce qui s'est passé cet après-midi, tout le monde le condamne. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut dénoncer fermement l'intervention de la police, demander la libération des étudiants. Faut-il aller au-delà ? Les avis sont partagés. Je dis que je transmettrai toutes les remarques au secrétariat du SNESup.

Par les couloirs de la Sorbonne je regagne mon laboratoire que tout le monde a quitté (il est plus de 18 heures). Je vérifie que mes fours sont bien arrêtés. Je prends mon manuscrit de second sujet et quelques revues pour travailler durant le week-end. Je sors de la Sorbonne par la porte de la rue Cujas dont j'ai la clef. La rue est déserte. Ce n'est pas le cas de la place de la Sorbonne et du boulevard Saint-Michel. Les forces de police, regroupées, casquées et armées, occupent tous les trottoirs. L'atmosphère est sinistre.

La réunion du secrétariat fut longue : Geismar expliqua sa visite à Nanterre, Laperousaz et moi-même rendirent compte de notre après-midi imprévue. La réunion

devint tumultueuse quand il fallut tirer les conséquences. Nous étions tous d'accord pour appeler à la grève, mais sur quels mots d'ordre et pour quelles suites, pour quels débouchés. A un moment un carton, heureusement vide, fut envoyé à la tête de Laperousaz et de moi-même. Enfin vers 22 heures, et non le lendemain comme l'écrivent de nombreux auteurs sur mai 68, le communiqué suivant fut arrêté et diffusé :

« Le bureau national du SNEsup, solidaire des étudiants, appelle les membres de l'enseignement supérieur à la grève générale dans toutes les universités ».

Nul ne savait ce qui maintenant allait se passer.

Cet article a également été publié dans le mensuel d'information du SNEsup de juin 2008

Mai-juin 1968 à travers les revues des courants de pensée



Enjeux U&A consacre, dans son bulletin n° 199 de Mai 2008, un dossier de 7 pages sur Mai-juin 1968, autour de deux articles.

Le premier est un entretien de Fabrice Giovanazzi avec Danielle Tartakowsky, professeure à Paris VIII et auteure de nombreux ouvrages. Elle rappelle notamment que « les événements de mai-juin participent d'un mouvement transnational à dimension générationnelle » et que « la guerre du Vietnam, le tiers-mondisme, le guévarisme ou la révolution culturelle chinoise forment un système de références propre à créer un univers symbolique commun ». « L'originalité française tient également à ce que la crise acquiert un caractère politique » qui est porté « durant près d'une dizaine de jours par ces acteurs de premier plan que sont les syndicats et, sur la scène étudiante, par les comités d'action ».

« A partir du moment où la grève s'engage, les salariés reproduisent les pratiques classiques : ils protègent l'outil de travail et se refusent à laisser entrer les étudiants pour des raisons qui ne sont pas exclusivement idéologiques ».

« Toute une série de lieux occupés créent un espace-temps où s'ouvrent des possibles ».

Alain Dalançon étudie ensuite la situation de la FEN et de ses syndicats au cœur du mouvement. Les syndicats, rappelle-t-il, n'ont pas été pris au dépourvu, ils « avaient réussi à organiser des mobilisations importantes

Pour ma part j'ignorais que je ne m'occuperais plus de mon second sujet de thèse durant plusieurs mois.

Sans l'intervention de la police le 3 mai, et même si cette intervention s'était limitée à l'évacuation de la cour de la Sorbonne, par la suite les événements se seraient passés autrement. Comment nul ne le sait, mais il est certain que la situation ne serait pas restée en l'état, la tension était trop grande. Comme l'avait dit E. M. Laperousaz lors d'une audience auprès d'Olmer, Directeur général de l'enseignement supérieur. « *La cocotte était sous pression, et si on n'y portait pas remède, le couvercle pouvait éclater à tout moment* ».

contre la politique du pouvoir », particulièrement dans les années qui ont précédé. Et quand le mouvement de solidarité à l'égard des étudiants face à la répression policière se développa brusquement, (...) il n'y eut pas de retard des réactions syndicales ».

Mais il y eut un désaccord entre « la majorité fédérale, qui voulait que les établissements soient fermés » et les militants U&A qui venaient de conquérir la direction du SNEs, qui « voulaient qu'ils restent ouverts, afin que les grévistes y soient présents, en restant au contact des élèves. »

L'auteur précise ensuite, à partir de documents, que « le sujet qui domina dans les motions et adresses de la base aux directions syndicales concerna les revendications » et « la démocratisation de l'enseignement était le plus souvent évoquée ». Ainsi « les questions de l'École et de l'éducation prirent place au centre du débat politique et social ».

Ce dossier est complété par une chronologie des événements et une situation de la FEN et de ses syndicats au début de l'année 1968.



Sous le titre « Mai 68 Chronique d'une révolution confisquée », *l'Émancipation* (n° 9 de mai 2008) consacre un dossier de 16 pages sur Mai 1968. Dans sa présentation, Jean-michel Bavard précise que « Ces événements qui marquèrent profondément toute une génération de militantEs eurent aussi une influence considérable sur la société toute entière et dont nous ressentons toujours les effets. ». Suivent les « témoignage(s) de camaradEs de la tendance ».

Nicole Desautels d'abord traite de « 1968 première année mondiale » en faisant « l'album photo d'une année particulière », en feuilletant l'album *1968, Magnum dans le Monde* (Ed Hazan, 1998, 268 p.) « des images devenues pour la plupart « impossibles » ».

Puis Raymond Jousmet veut indiquer dans son témoignage qu'« une dynamique durable dans la jeunesse se prolonge dans la décennie suivante ».

Pierre Stambul nous livre « une foule de souvenirs personnels, d'impressions, d'anecdotes sur les journées qui ont bouleversé la vie de millions de personnes en donnant un sens à leurs espoirs, à leurs aspirations, à leur vie. »

L'Émancipation reprend ensuite un article de Louis Jouin (un camarade d'Émancipation aujourd'hui décédé, secrétaire adjoint de la SD de l'Oise du SNI) publié dans le « bulletin départemental de l'Oise de 1998 qui avait décidé de laisser la parole à des hommes et des femmes qui avaient été les acteurs des événements de Mai 68, dans le département. ».

Jean François Chalot, en parlant de mai 68 à Meulun, nous rappelle que « nous voulions changer la société et nous poursuivons ce combat » et que contrairement à ce qui se dit ici et là, « des milliers et milliers de soixante-huitards continuent le combat dans une organisation syndicale, dans une association d'éducation populaire ou dans un syndicat avec la même orientation qui vise la transformation sociale et la fin de l'exploitation capitaliste ».

Nicole Desautels revient ensuite sur ses souvenirs de jeunes ipésienne à Aix, rappelant que mai 68 a été plus qu'une simple prise de conscience sur les revendications féministes dans un article intitulé « le chant du cygne des phalocrates ? »

Le dossier se termine par un article de Marie-Claire Calmus qui, à partir du livre de François Dosse (Gilles Deleuze et Félix Gattari, biographie croisée, Ed la Découverte) veut restituer « l'incroyable fête de l'esprit que fut mai 68 ».



De son côté *l'École Émancipée* publie en mai 2008 un numéro spécial de 28 pages sous les titres « Mai 68, ce n'est toujours qu'un début ! » reprenant ainsi le titre de l'appel international dont l'IRHSES est signataire.

Dans sa présentation Nicolas Beniès rappelle que « le monde apparaissait comme il est, impossible à vivre. Il fallait le changer. Il a changé ! ».

Patrick Silberteïn co-auteur du livre « La France des années 68 » (syllepse) présente le livre de Radovan Richta, « la civilisation au jour le jour », publié à Prague en 1966 qui indique « les problèmes et les possibles en décrivant

une société de consommation de masse qui se heurtait à ses propres limites et incapable de satisfaire les besoins du développement humain. ».

Puis c'est Didier Epszajn, également co-auteur de « La France des années 68 » (Syllepse) présente ensuite ce livre qui veut « rendre toutes les dimensions de cette période : le mai des prolétaires avec la plus grande grève de salarié-e-s en France, la dimension internationale conjugaison des révoltes ».

EE reprend ensuite la synthèse d'une partie de la communication développée par Robi Morder avec Jean-Philippe Legois lors du colloque co-organisé par le GERME et la mission CAARME « A la redécouverte des mouvements étudiants dans les années 1968 ». L'article revient sur l'unité ouvriers-étudiants après que le « mouvement étudiant de mai 68 (ait) servi de détonateur à la plus grande grève générale du 20^{ème} siècle ».

Gérard Chaouat développe l'idée que l'internationalisme était au cœur de Mai 68 : Amériques, Afrique et Proche orient, OSPAAL et Tricontinentale, Asie, Prague. Précisant que « tous ces aspects internationaux allaient féconder 68 ».

Benoit Brossard interroge « l'école française » de la torture face au programme Phoenix, opération secrète de la CIA au Vietnam, durant laquelle 504 civils furent massacrés le 16 mars 1968.

Suit un témoignage d'Alain Lenfant, un des 142 initiateurs du « Mouvement du 22 mars » qui nous parle de la vie à Nanterre en 1968. Jean-Pierre Debourdeau traite ensuite de l'EE et l'explosion sociale de mai 68.

Sous le titre « on n'imagine pas tout ce que 67 peut faire pour nous », Charles Piaget, militant CFTC puis CFDT de Lip, et du PSU depuis sacréation répond aux questions du journal. De même Marcel Trillat explique sa « grève à l'ORTF en mai 68 ».

Michelle Zancarini-Fournel reprend un des articles développés dans le livre « 68, une histoire collective » sur « Les femmes dans le moment 68 ».

Gérard Chaouat développe mai 68 « du côté des carabins ... » et Pierre Laguillaume, pointe « le rôle fondamental de l'École émancipée dans la naissance de la critique du sport ».

Daniel Vey aborde ensuite le corps comme « élément politique de libération » rappelant ce qui s'est passé lors de l'inauguration de la piscine du centre universitaire de la faculté de Nanterre le 8 janvier 1968. Françoise Bleibtreu, 12 ans en 1968, nous raconte ensuite « Mai 68, vu par les yeux d'une enfant ... ».

Françoise Riegert-Kalifa fait le lien entre la pensée de mai 68 et celle des Lumières dans un article intitulé « Quelques reflets des lumières en Mai 68 ».

Ivan Messac, étudiant et jeune artiste en mai 68 réponds aux questions de Philippe Cyrroulnik sur « L'esprit de Mai est présent quand la jeunesse se soulève ». Puis c'est Dominique Dehais qui aborde « Un bouleversement continu du sujet poétique... ».

Gérard Réquigny

L'AG du CODHOS s'est déroulée le 6 juin à Saint-Claude. L'IRHSES y était représentée par son président, Alain Dalançon.

Après l'approbation du PV de l'AG précédente et le rapport du trésorier, l'AG a abordé les actions en cours :

- l'exposition au siège du Parti communiste dont le vernissage s'est déroulé le 13 mai, en présence notamment de Marie-Georges Buffet et qui donnera lieu à édition d'un livre album dont les textes et illustrations sont déjà choisis et qui doit sortir le 6 septembre (128 pages, 80 documents, 25 €).
- le site Internet www.mai-68.fr connaît un grand succès. La base bibliographique rassemble 431 notices d'articles et d'ouvrages ; 375 sites web sont référencés, 350 manifestations dans 79 villes différentes et la chronologie est maintenant disponible en ligne.
- le programme de la journée d'études du 19 juin « 1968-2008, retour aux sources » est validé. Elle sera suivie d'une réflexion sur la réalisation d'un nouveau guide des sources, succédant au travail de l'association *Mémoires de 68*, qui avait publié, en 1993, un premier *Guide des sources d'une histoire à faire* (coédition Verdier/BDIC).

La prochaine AG du CODHOS se tiendra dans les locaux de l'IRHSES le vendredi 3 octobre. ... nous en reparlerons.

Je partage tout à fait l'intervention liminaire d'Annie Fourcaut. Il reste beaucoup de travail à accomplir pour faire l'histoire de mai-juin 68, en ayant le souci de contextualiser les événements pour restituer et analyser l'unité et la diversité du mouvement social. Assez peu d'historiens ont travaillé sur le sujet, ce sont surtout des sociologues et des politologues qui s'y sont intéressés.

J'ai été frappé par l'intervention récente d'un sociologue, G. Mauger, à un colloque que l'Institut de la FSU organisait récemment, qui constatait qu'aucune enquête sociologique n'avait été réalisée auprès des étudiants, de sorte qu'il était extrêmement difficile d'interpréter le mouvement. Faute de cette enquête, il étudiait donc les différentes perceptions qui ont fait plus ou moins école pour en souligner les limites et ébaucher des éléments de problématique pour interroger les témoins encore vivants... Faire l'histoire des interprétations n'est sûrement pas inintéressant, mais il ne faudrait pas se comporter comme si l'histoire de l'événement lui-même était un sujet épuisé, comme si les faits étaient établis dans tous les domaines.

Au demeurant l'histoire des perceptions, des représentations, des imaginaires, ne se conjugue pas qu'au futur par rapport à l'événement, elle fait partie intrinsèque de l'événement. Avec un phénomène important qu'on pourrait comparer à une chimie complexe de création, d'évaporation, de recomposition... D'où l'importance primordiale de la chronologie. Rarement en effet on a vu les situations évoluer à ce point aussi rapidement. Aujourd'hui n'était jamais comme hier et parfois ce qui était vrai le matin ne l'était plus le soir, y compris dans la tête d'un même individu.

Il y a donc tout un travail indispensable à faire, celui du métier d'historien, à partir des sources, dont on ne saurait limiter *a priori* la liste. Parmi elles les archives dont disposent les syndicats, dont le rôle a été généralement fort sous estimé, y compris dans la floraison récente de productions.

Pour ce qui concerne notre institut, l'IRHSES, nous possédons et mettons à la disposition des chercheurs, les archives du SNES, le principal syndicat du second degré, alors affilié à la FEN, qui a joué un rôle déterminant dans le mouvement dans les lycées et collèges. Car n'oublions pas que les professeurs ont constitué certainement la profession la plus concernée par le mouvement. Etudiants, enseignants, travailleurs, c'est autour de ce tryptique que s'est faite l'unité le 13 mai.

Cela représente une soixantaine de cartons d'archives sur les quelques 4500 que nous possédons. La liste se trouve sur notre site www.irhses.snes.edu. Je me suis servi de ces sources pour le tome 2 de l'Histoire du SNES de 1967 à 1973, et nous avons extrait de nos cartons plusieurs centaines de documents pour nourrir l'exposition virtuelle qui est visible sur le site du CODHOS.

Je ne vous en ferai donc pas un inventaire exhaustif. Seulement quelques remarques.



Il y a bien sûr des photos, un peu toujours les mêmes, sauf celles où l'on voit des militants plus ou moins connus manifester ou négocier. Nous possédons aussi des affichettes, tracts, manifestes, petits journaux de lycéens ramassés ici où là. Nous avons une revue de presse concernant toutes les informations et analyses pouvant intéresser un syndicat d'enseignants impliqué dans le mouvement social (revue de presse continuée de 1967 à nos jours).

Mais nos archives sont surtout composées par des documents sous forme de textes. 1968 a été un moment exceptionnel de prise de parole qui s'est manifesté aussi par la rédaction de textes. Nous possédons bien sûr la

documentation permettant de suivre le fonctionnement du syndicat à ses différents échelons, et surtout de suivre les réactions de la base. Motions, télégrammes, résolutions permettent aussi de suivre la chronologie de l'articulation revendications-actions-négociations, les rapports entre la base et les responsables et donc de se faire une idée de ce que fut la démocratie dans le syndicat.

Nous avons enfin une documentation fournie sur les négociations qui suivirent dans des commissions au ministère et notamment des compte-rendu des réunions faits à partir de notes précises de militants car la plupart du temps il n'y eut pas de CR officiel.

ANDRÉ DUBUS

André DUBUS, secrétaire du S2 du Nord de 1961 à 1970 puis secrétaire académique du S3 de Lille de 1973 à 1981, dirigeant national du SNES est décédé à la fin du mois de juin 2008. Il était un des membres fondateur de notre Institut. Nous reproduisons ci-dessous sa biographie telle qu'elle paraîtra dans le Tome 4 du nouveau Maïtron qui sortira en septembre prochain.

Né le 18 juin 1924 à Nomain (Nord), marié, trois enfants ; professeur ; militant du Syndicat national de l'enseignement secondaire puis du SNES (classique, moderne et technique) ; secrétaire départemental du Nord (1961-1970), secrétaire adjoint puis général (1970-1981) de la section académique de Lille, membre titulaire de la commission administrative nationale (liste B) en 1950, puis courant Unité et action (1966-1983) et du bureau national (1967-1973) puis suppléant (1973-1981).



Fils d'un représentant de commerce et d'une institutrice d'opinions politiques de gauche sans appartenir à un parti, André Dubus reçut avec son frère et sa sœur une éducation laïque. Après l'école communale à Nomain, il entra au cours complémentaire d'Orchies (Nord) en 1936 et fut reçu au concours d'entrée à l'École normale d'instituteurs en 1940. Suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1940 supprimant les ENI, il entra comme boursier en classe de seconde B au lycée de Douai (Nord) puis obtint son baccalauréat scientifique en 1943. Il fut ensuite élève dans une classe préparatoire à l'École normale supérieure de Saint-Cloud au lycée Faidherbe de Lille puis poursuivit des études supérieures à la faculté des

sciences de Lille où il obtint une licence de sciences physiques en 1950.

Dubus termina ses études tout en étant maître d'internat au lycée Faidherbe de 1947 à 1950 et commença alors à militer au SNES. Elu commissaire paritaire académique aux premières élections de 1948, en compagnie de Jean-Marie Brunel*, il siégea dès cette époque à la CA de la section académique (alors S2) de Lille, dont il allait rester membre jusqu'en 1984. Partisan du maintien du SNES à la CGT en 1948, il figura sur la liste des « cégétistes » aux élections à la CA nationale de 1949 et y fut élu suppléant en 1950.

Cette même année, Dubus épousa le 11 avril Andrée Albagnac, devenue professeur de mathématiques, avec laquelle il eut un garçon et deux filles.

Après avoir été adjoint d'enseignement de 1950 à 1954, Dubus fut reçu au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de second degré de sciences physiques en 1954. Professeur certifié successivement en poste au collège de Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais) de 1954 à 1956 puis au collège d'Armentières (Nord) en 1956-1957, il fut muté à la rentrée scolaire 1957 au lycée Pasteur de Lille, où il prit sa retraite en 1984.

Tout au long de ces trois décennies, Dubus s'affirma comme un militant de premier plan dans la section académique du SNES de Lille, travaillant en étroite

collaboration avec les secrétaires généraux du S3, Marie-Joseph Moeglin*, Fernand Matton*, Cyprien Bocquet*, en étant secrétaire de la section départementale (S2) du Nord (1961-1970), secrétaire académique adjoint (1970-1973), avant de devenir secrétaire général du S3 de 1973 à 1981, succédant à chaque fois à Cyprien Bocquet, avec lequel il entretint une longue amitié. Cette règle de l'association progressive à la direction de militant(e)s plus jeunes, il l'appliqua lui-même à la tête du S3, en associant au secrétariat général des femmes dès 1973, Nicole Hurbain au titre de l'ex-SNET et Liliane Denis* au titre de l'ex-SNES, cette dernière devenant co-secrétaire générale en 1978.

L'esprit unitaire qui régnait dans le S3 permit la constitution d'une liste d'« Union pour la gestion du S3 de Lille », sans référence à des appartenances à des tendances ou courants nationaux, qui fut soumise au vote des syndiqués en 1967, lors des premières élections académiques sur listes, rendues nécessaires par l'application des statuts du nouveau SNES (classique, moderne et technique). Cette liste l'emporta très largement sur sa concurrente autonome conduite par Fallas* et Le Borzec* lors de ce scrutin et de tous ceux qui suivirent, faisant ainsi du S3 de Lille un cas particulier dont la tradition durait toujours au début du XXI^e siècle. Cette entente reposait sur une conception partagée de la fonction principale du syndicalisme : défendre les intérêts matériels et moraux des personnels du service public d'enseignement laïque. Dubus s'illustra dans ce militantisme corporatif, d'abord en tant que responsable chargé des affaires personnelles des non-titulaires dans le bureau académique : à ce titre il fut un des principaux négociateurs de la mise en place, à la fin des années 1960, d'un groupe de travail paritaire au niveau rectoral pour les nominations des maîtres auxiliaires suivant un barème, exemple qui fit école dans de nombreuses autres académies. Il fut aussi élu du personnel, commissaire paritaire académique des différentes catégories

auxquelles il appartient et commissaire paritaire national des certifiés de 1965 à 1979.

Après avoir été candidat et élu sur la liste B aux élections à la CA nationale en tant que MI, Dubus fut candidat en tant qu'AE puis certifié à partir de 1959 et fut élu en 1966 ; il allait désormais rester membre de cette CA jusqu'en 1983. En 1967, quand Unité et Action devint majoritaire aux élections à la CA nationale du nouveau SNES (classique, moderne et technique), il fut élu titulaire du bureau national, chargé dans l'exécutif national d'un groupe de travail permanent « éducation et surveillance », responsabilité qu'il conserva en 1969. A ce titre, il fut un des négociateurs du syndicat dans les commissions concernant la vie des établissements dans la période post-68 et fut à plusieurs reprises co-rapporteur dans les congrès nationaux des années 1970.

Lors de son discours d'ouverture au congrès national du SNES tenu au Touquet en 1975, Dubus rappela comment s'était construit le syndicalisme enseignant à partir de la défense corporative des personnels, du combat laïque et de la solidarité avec les luttes du monde ouvrier, autant de références qui résumaient bien tout son engagement.

Bien que résolument à gauche, Dubus n'adhéra pas à un parti politique.

Dubus marqua de sa personnalité la vie syndicale dans l'académie de Lille et fit entendre avec beaucoup de ténacité et de rigueur le point de vue d'un des plus importants S3 (il comptait plus de 6 000 syndiqués au début des années 1970, soit environ 7% des adhérents du SNES) dans la direction nationale du syndicat.

SOURCES : Archives de l'IRHSES (publications syndicales et archives du S3 de Lille) - Témoignages, interview collective des anciens responsables du S3, le 1^{er} juin 2005. - renseignements fournis par l'intéressé .

Alain Dalançon

APPEL - APPEL - APPEL - APPEL -

Nous lançons un appel à l'ensemble de nos lecteurs pour nous faire parvenir tout document concernant la Résistance enseignante et les enseignants dans la Résistance : journaux, tracts, photos, documents divers. Bien évidemment l'IRHSES prend à sa charge les frais d'envoi et de reproduction afin de vous restituer ces documents dans les meilleurs délais et en bon état.

IRHSES

Cotisation individuelle : 20 € (soutien : 45 €)

Cotisation pour un S2 : 40 € (soutien : 80 €)

Cotisation pour un S3 : 125 € (soutien : 225 €)

Vous lisez des livres, sur 68 ou un sujet historique, envoyez-nous quelques lignes pour donner vos impressions et conseiller les adhérents de l'IRHSES.

Et n'oubliez pas que l'IRHSES c'est aussi sur internet à l'adresse
www.irhses.snes.edu